

L'ÉCHO DES FALAISES

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 1 - NUMÉRO 3 - AVRIL 2016



Journal de Leclercville

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mot du maire



Citoyens, citoyennes,

Quand le printemps revient, on oublie la neige et le froid. Maintenant, le soleil se lève de plus en plus tôt et se couche de plus en plus tard. Les bourgeons éclatent et les branches des arbres fruitiers se couvrent de fleurs.

C'est vraiment agréable!

Bon printemps!



Marcel Richard
Maire

Publication municipale

AVRIL 2016

Le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Municipalité de Leclercville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015. **Les états financiers seront présentés le lundi 2 mai 2016 en séance ordinaire.**

Considérant que la mission du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière est d'apporter du soutien aux personnes qui prennent soin d'un proche malade, handicapé ou en perte d'autonomie et ce peu importe l'âge; la municipalité de Leclercville contribue au soutien financier en se procurant 8 laissez-passer au coût de 20 \$ chaque soit 160 \$.

Un avis de motion a été donné afin d'harmoniser le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

La municipalité de Leclercville a émis un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 2 mai à 20h à la mairie.

COLLECTE DE VOLUMINEUX

La collecte des déchets volumineux se déroulera le **jeudi 12 mai 2016**

Les matières acceptées sont:

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant. Par exemple, fauteuils et matelas, tapis et couvre-plancher (roulés). Piscines hors terre, accessoires et pompes. Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres. Branches d'arbres de moins d'un mètre. Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur). Cuisinières, laveuses, sécheuses et lave-vaisselles. Toilettes et éviers. Bains et douches.

Les matières refusées sont:

Réfrigérateurs et congélateurs. Climatiseurs et déshumidificateurs. Thermopompes de piscines. Rebutis de construction (bois, briques, bardeaux d'asphalte, etc.)

INFORMATIONS MUNICIPALES

Urbanisme



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, le conseil municipal de Leclercville a adopté le second projet de règlement numéro 2016-119 modifiant le règlement de zonage #53-2007 visant à :

- **Modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux**
- **Modifier les usages principaux autorisés par zone**
- **Modifier les normes relatives aux constructions et usage complémentaires et temporaires**
- **Modifier les normes relatives aux bâtiments ainsi qu'à certains usages principaux**
- **Régir le stationnement hors rue**

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le projet de règlement numéro 2016-119 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité d'électeur et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00, le 21 avril 2016, au bureau de la Municipalité de Leclercville, situé au 1014, rue de l'Église.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2016-119 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 33. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2016-119 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 21 avril 2016, au bureau municipal situé au 1014, rue de l'Église.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, les 11, 12, 13, 14, 18, 19 et 20 avril 2016 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le 21 avril 2016 de 9h00 à 19h00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 21 avril 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ⇒ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec ;
 - ⇒ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

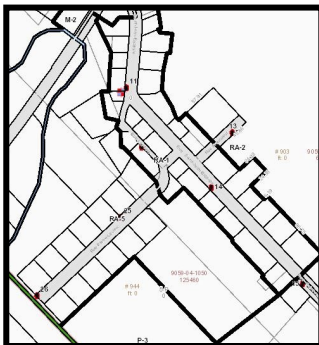
- ⇒ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ⇒ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ⇒ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois ;
 - ⇒ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

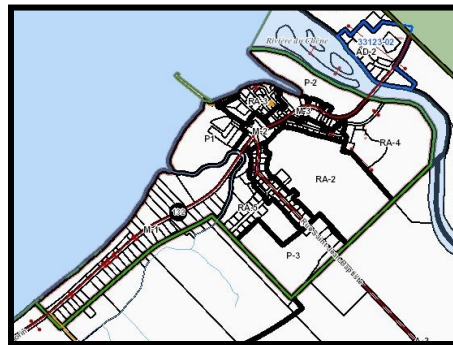
- ⇒ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 21 avril 2016 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Leclercville, ce 5 avril 2016

Marie-Pierre Deschênes
Responsable de l'urbanisme



Zone RA-5



Périmètre urbain

RAPPEL IMPORTANT

Demande de permis : La demande se fait au bureau municipal soit par téléphone au 819-292-2331, par courriel mun.leclercville@videotron.ca et bientôt directement en ligne sur notre nouveau site internet. Il est important de faire suivre un plan ou croquis de votre projet dès la demande afin d'assurer une bonne analyse et de compléter votre dossier. Il est dans ma priorité d'analyser vos demandes et de vous livrer votre permis le plus rapidement possible, cependant il est primordial d'effectuer vos demandes (avec dossier complet) à l'avance, avant le début des travaux.

Abri d'hiver : L'article 7.3.1 du règlement de zonage de zonage # 53-2007 stipule qu' « *Un abri d'hiver pour automobiles et un abri d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal sont permis dans toutes les zones du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante ...* »

Merci de votre précieuse collaboration!

Marie-Pierre Deschênes
Responsable de l'urbanisme



ORGANISMES LOCAUX

Club FADOQ Messenger de l'amitié de LECLERCVILLE

ACTIVITÉS À VENIR :

Défi « Chaque minute compte » Le défi chaque minute compte est commencé depuis le 31 mars et se terminera le 11 mai. N'oubliez pas à tous les participants de remplir vos feuilles de pointage et surtout de ne pas lâcher avant la fin! Un gros **MERCI** à tous les participants!

Mardi le 19 avril : Bingo à 13 h 00 suivi des cartes, à la petite salle

Dimanche le 1^{er} mai: Brunch régional annuel des bénévoles à la Salle des Lions à Laurier- Station. Le dévouement de Diane Poulin pour sa participation à de nombreuses activités de notre paroisse sera souligné à cette occasion. Bienvenue à tous!
Info : Emélie, 819-292-2526

Mardi le 3 mai : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Tous les membres sont invités à participer à cette assemblée qui se tiendra à la petite salle. Il y aura élection de nouveaux membres du Conseil d'administration.

Dimanche le 15 mai, Soirée de danse, à 20 h 00 au centre communautaire avec l'Orchestre Desharnais.

Vendredi le 20 mai : À 16 h 30, au Centre communautaire, nous soulignerons l'anniversaire des 4x20, c'est-à-dire les membres qui atteignent l'âge de 80 ans cette année. La célébration débutera par une messe suivie des hommages aux jubilaires, d'un souper et d'une soirée récréative. Tous, membres et non membres sont invités. Nous soulignerons la fête des Mères et la fête des Pères à la même occasion.
Info : Emélie, 819-292-2526

ATTENTION! Nous organisons un voyage à Trois-Rivières, le 13 août. Réservez cette date pour ce voyage qui promet être des plus intéressants. Voyez la page-annonce dans ce numéro de l'Écho des Falaises.

Le CA du Club FADOQ Messenger de l'amitié de Leclercville,
par Émilie B. Lemay, présidente, Tél.: 819-292-2526



ORGANISMES LOCAUX

ATTENTION

CIRQUE DU SOLEIL

AMPHITHÉÂTRE COGECO DE TROIS-RIVIÈRES

Le Club FADOQ messenger de l'Amitié de Leclercville vous invite à un voyage culturel et récréatif à Trois-Rivières, **le samedi 13 août 2016**. Venez avec nous, assister au tout nouveau spectacle du Cirque du Soleil à l'Amphithéâtre COGECO, après la visite de l'exposition Boréalis et du Musée québécois de culture populaire ainsi qu'un souper au restaurant Au Vieux Duluth.

PROGRAMME

12h30 Départ en autocar de luxe du Centre communautaire
12h45 Arrêt à l'église de Deschaillons
14h00 Visite de Boréalis, Centre d'histoire de l'industrie papetière
16h00 Visite du Musée québécois de culture populaire,
Exposition « En chair et en muscle, 400 ans de force brute »
18h00 Souper au restaurant Vieux-Duluth, Trois-Rivières
20h45 Spectacle du Cirque du Soleil à l'Amphithéâtre COGECO
22h15 Retour à Leclercville, Arrivée à 23h30

PRIX : 174.00\$

Dépôt : 20\$ par personne

Comprend : Le transport en autocar de luxe, le guide accompagnateur, le souper, les visites et le spectacle.

Info : Émilie 819-292-2526

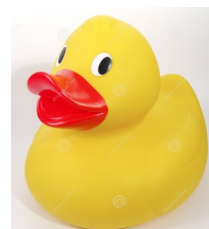
OTJ Leclercville

Lorsque le printemps sonne à vos portes, nous de notre côté, nous entamons la préparation de la légendaire « **Descente de canards** » qui, pour cette année, aura lieu le **4 juin 2016**. Les détails de cette journée vous seront transmis dans les prochaines éditions du journal et sur notre page Facebook. Des billets seront disponibles à partir du 30 avril 2016 à la Quincaillerie C. E. Beudet ainsi qu'auprès des responsables du comité des loisirs.

Lors du tournoi de hockey bottine qui a eu lieu le 13 février dernier, des profits de 856,44\$ ont été réalisés. Pour ce qui est du « Poker Run », ce fut un montant de 149,42\$. Ces deux montants servent en outre pour l'entretien de la patinoire.

Nous souhaitons un beau printemps à tous.

Johanne Paquet
Secrétaire-trésorière
OTJ de Leclercville



AUTRES INFORMATIONS



LISTE D'ADMISSIBILITÉ – LE MÉDAILLON (HLM) **40, rue Joly, LOTBINIERE**

Une liste d'admissibilité sera établie relativement aux demandes de logement et ce, conformément aux normes de la Société d'habitation du Québec. Cette liste permet d'offrir les logements aux personnes qui ont complété une demande et est valide pour une période d'un an, renouvelable. Elle permet également de combler une vacance lors du départ d'un locataire.

Conditions :

- Personne seule ou couple, dont l'âge est de 50 ans et plus

Informations :

- 10 logements de 3 ½ (1 chambre à coucher) dont 5 situés au rez-de-chaussée et 5 situés au 1^{er} étage
- + un (1) logement de 4 ½ (2 chambres) au rez-de-chaussée
- Animaux tels que chat et/ou chien sont interdits
- Stationnement automobile disponible
- Buanderie communautaire
- A proximité de tous les services

Coût du loyer :

- 25 % des revenus mensuels de(s) occupant(s).
- Électricité : 36.45 \$ par mois (ajouter 4.25 \$ par la chambre additionnelle)
- Stationnement : 10 \$ par mois

Pour vous inscrire sur ladite liste : Communiquez avec moi au 418-796-2438

Si je suis absente, laissez-moi un message avec vos coordonnées

Date limite pour présenter votre demande : 15 mai 2015

CALENDRIER POUR ÉTABLIR LA LISTE DES DEMANDES DE LOGEMENTS

A titre d'information, il y aura des logements qui seront disponibles dans le nouvel édifice qui sera construit à partir du mois d'avril 2016.

Voici donc un calendrier vous indiquant les dates à respecter pour la présentation d'une demande de logements.

Mars, avril et mi-mai 2016

- Réception des demandes de logements des personnes

intéressées à obtenir un logement

- Rencontre avec la directrice pour compléter le formulaire de « Demande de logement » avec copie du rapport d'impôt provincial pour 2015

16 mai au 22 mai 2016

- Étude des demandes de logements par le Comité de sélection

23 au 31 mai 2016

Confirmation de l'obtention d'un logement aux personnes répondant aux critères d'admission

Avant le 1^{er} juillet 2016

- Les locataires qui ont la confirmation qu'un logement leur est attribué doivent remettre un AVIS DE DÉPART au propriétaire de leur logement actuel

1^{er} septembre 2016 - Date de disponibilité des nouveaux logements

NOTE : Lorsqu'une personne se voit attribuer un logement à prix modique, un AVIS DE DÉPART de deux (2) mois est requis pour aviser le propriétaire de son logement actuel, s'il y a lieu.

Denise Blanchette, directrice



Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Téléphone : (819) 292-2331
Télécopieur : (819) 599-0550

mun.leclercville@videotron.ca
www.munleclercville.qc.ca



Membres du conseil municipal :

Marcel Richard (maire)
Benoit Lemay (conseiller siège 1)
André Leduc (conseiller siège 2)
Sylvie Lemay (conseillère siège 3)
Bruno Desrochers (conseiller siège 4)
Daniel Lemay (conseiller siège 5)
Denis Auger (conseiller siège 6)

Table des matières

Mot du maire	2
Publication municipale	2
Urbanisme.....	3-4
FADOQ	5-6
Loisirs	6
Autres informations	7

Directrice générale : Diane Laroche
Dir. gén. adjointe : Marie-Pierre Deschênes

Travaux publics :
Les entreprises Édouard Paquette
Cell. (418) 971-0055

Permis :
Marie-Pierre Deschênes (819) 292-2331
Location de la salle municipale :
Marie-Pierre Deschênes (819) 292-2331

Location du chalet des loisirs :
Sylvie Levasseur (819) 292-3251

Curé : André Thivierge (418) 796-2044



Ouverture bureau municipal :	Lundi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
	Mardi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
	Jeudi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00



PROCHAINE PARUTION : 15 MAI 2016

Veillez nous faire parvenir vos articles avant le 2 mai 2016
Courriel : lechodesfalaises@hotmail.com